

## Cinquième partie :

### Objectifs de conservation



## A - Objectifs généraux

Les objectifs généraux du document d'objectifs constituent le but idéal à atteindre à long terme sur le site Natura 2000. Ils ne prennent pas en compte les facteurs positifs ou négatifs qui peuvent influencer la gestion du site.

Ils sont de large portée et en nombre restreint, et ont vocation à être déclinés en objectifs opérationnels, puis en actions.

Deux objectifs généraux ont été retenus pour le site Natura 2000 "Complexe du Changeon et de la Roumer".

### ❖ **Objectif général A : Maintenir et/ou restaurer les habitats naturels et les populations d'espèces dans un état de conservation favorable**

Cet objectif est prioritaire, c'est l'objectif principal du document d'objectifs. Il constitue le cœur de la démarche Natura 2000. Sa réalisation dépend directement (mais pas uniquement) des acteurs du site et des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du document d'objectifs.

### ❖ **Objectif général B : Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen**

Il s'agit d'un objectif complémentaire. Sa réalisation doit permettre d'affiner les connaissances sur les milieux naturels du site et de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen afin d'adapter, si nécessaire, les mesures de restauration et d'entretien aux réalités du terrain observées.

## B - Objectifs opérationnels

### 1/ Objectifs opérationnels relatifs à l'objectif général A

- ❖ **Objectif opérationnel A1** : Maintenir et/ou restaurer le caractère ouvert des pelouses, landes, prairies et marais
- ❖ **Objectif opérationnel A2** : Maintenir et/ou restaurer le caractère frais à humide des zones humides
- ❖ **Objectif opérationnel A3** : Maintenir et/ou restaurer la naturalité des habitats forestiers d'intérêt européen
- ❖ **Objectif opérationnel A4** : Maintenir et/ou restaurer une gestion des étangs compatible avec la préservation des communautés végétales amphibies et du Flûteau nageant
- ❖ **Objectif opérationnel A5** : Maintenir et/ou restaurer la dynamique naturelle des hydrosystèmes (Changeon, Roumer) et assurer une bonne qualité de l'eau, afin notamment de permettre aux habitats et aux espèces d'intérêt européen de se maintenir dans un bon état de conservation

### 2/ Objectifs opérationnels relatifs à l'objectif général B

- ❖ **Objectif opérationnel B1** : Compléter les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt européen
- ❖ **Objectif opérationnel B2** : Évaluer l'impact de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt européen (suivi précis sur les parcelles contractualisées)
- ❖ **Objectif opérationnel B3** : Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen (suivi global à l'échelle du site)